

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
D'AMENAGEMENT, DE GESTION ET DE
VALORISATION DU BASSIN DE LA BRESLE**

N°2021-69

<p>OBJET :</p>	<p>L'an deux mil vingt et un, Le 10 mars à 9h30, les membres du Comité syndical légalement convoqués, se sont réunis à AUMALE, sous la présidence de Mme LUCOT-AVRIL.</p>
<p>- Programme «HAIEROSION»</p>	<p><u>Membres titulaires présents</u> : M. Gérard CHAIDRON (pouvoir de M. ROUSSEL), Mme. Virginie LUCOT-AVRIL, M. Firmin BOUCRY, M. Thierry HEBERT, M. David BLONDIN, M. Gérard LECUIR, M. Olivier GENTY.</p>
<p>DATE DE LA CONVOCATION :</p>	<p><u>Suppléants présents et remplaçants des titulaires pour les votes</u> : M. Michel CORDIER (remplace en qualité de titulaire, Mme Colette MICHAUX), M. Eric ARNOUX (remplace en qualité de titulaire, M QUENOT), M. Yves BEAURAIN (remplace en qualité de titulaire, M. William BOUS), M. Alain DEGRY (remplace en qualité de titulaire, M. Franck CORDIER).</p>
<p>01/03/2021</p>	<p><u>Membres titulaires/suppléants absents/excusés</u> : M. Jean-Claude QUENOT (suppléé par M. Eric ARNOUX), M. Jacky BAUDON, M. François SELLIER, Mme Colette MICHAUX (suppléée par M. Michel CORDIER), M. Jean-Manuel BUQUET, M. Jacky LAMURE, M. Arnaud DE CHEZELLES, M. Emmanuel ROBIN, M. Franck CORDIER (suppléé par M. Alain DEGRY), M. William BOUS (suppléé par M. Yves BEAURAIN), M. Hubert TRANCART, M. Christian ROUSSEL (pouvoir à M. CHAIDRON).</p>
<p>NOMBRE DE TITULAIRES : 14</p>	<p><u>Membres suppléants présents</u> : M. Dany DELABOUGLISE, M. Christophe BLAMPOIX, M. François THIVERNY, M. Louis QUEVAUVILLERS, M. Olivier HERNEQUÉ.</p>
<p>En exercice</p>	<p><u>Programme « HAIEROSION »</u> Le comité syndical,</p>
<p>Présents</p>	<p>Le quorum constaté, Vu le vote du budget primitif 2021,</p>
<p>Votants</p>	<p>Vu les statuts du syndicat mixte d'aménagement de gestion et de valorisation du bassin de la Bresle,</p>
<p>14</p>	<p>11</p>
<p>11</p>	<p>12</p>
<p>12</p>	<p>Vu le SAGE et ses dispositions demandant la préservation des éléments fixes du paysage, Ayant entendu l'exposé de Madame Virginie Lucot-Avril, Présidente,</p>
<p></p>	<p>Il est proposé au vote du conseil, la poursuite du programme "HAIEROSION" destiné à préserver, restaurer et créer des haies sur le bassin pour prévenir les risques d'érosion des terres agricoles et de ruissellements.</p>
<p></p>	<p>Il sera recherché tous les financements possibles pour viser le 80% d'aides publiques.</p>
<p></p>	<p>Il est proposé que le syndicat soit maître d'ouvrage mandaté et porteur du financement des opérations.</p>
<p></p>	<p>Les actions seront mises en place en priorité sur les parcelles à enjeux hydrauliques. À travers un appel à projets sur le bassin, il est proposé d'accompagner toute personne souhaitant réimplanter des haies.</p>
<p></p>	<p>Il est proposé, dans ce cadre, que le syndicat apporte une contribution financière de 10% aux propriétaires qui souhaitent entreprendre cette démarche de création de haies. Le plan de financement prévisionnel visé serait ainsi : 10 % syndicat,</p>

	<p>80 % financeurs extérieurs et 10 % propriétaire. L'enveloppe budgétaire de dépenses prévisionnelles proposée en inscription au BP2021 se monte à 100 000€HT pour une participation prévisionnelle du SMAB de 10 000€HT.</p> <p>☞ <i>Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil syndical :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>acceptent la poursuite du programme HAIEROSION, sur le bassin, pour 2021 (dans la limite du territoire de compétences du SMAB sauf si des accords sont trouvés avec les acteurs intéressés),</i> - <i>acceptent la participation du SMAB à cette politique, au taux de 10% d'aide dans la limite fixée par le conseil syndical de 10 000€ pour un programme prévisionnel inscrit au BP 2021 de 100 000€HT de dépenses (dans la limite du territoire de compétences du SMAB sauf si des accords sont trouvés avec les acteurs intéressés),</i> - <i>autorisent Mme la Présidente à lancer ce programme et à tout mettre en œuvre pour sa réalisation (recherche des financements, signature des conventions avec les propriétaires, lancement des marchés, etc...),</i> <p><i>Les montants des dépenses liés à ces travaux sont inscrits au Budget Primitif 2021.</i></p>
--	---

Date de publication et de transmission au représentant de l'Etat :
Acte exécutoire le :
la Présidente du syndicat mixte,
Virginie LUCOT-AVRIL

**Pour extrait conforme,
la Présidente du Syndicat,
Mme Virginie LUCOT-AVRIL**

~~SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
DE GESTION ET DE VALORISATION
DU BASSIN DE LA BRESLE (SMAB)
3, rue Soeur Badiou - 76390 AUMALE
Tél. : 02 35 17 41 55 www.eptb-bresle.com~~

~~SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
DE GESTION ET DE VALORISATION
DU BASSIN DE LA BRESLE (SMAB)
3, rue Soeur Badiou - 76390 AUMALE
Tél. : 02 35 17 41 55 www.eptb-bresle.com~~